ORDONNANCES INFOS



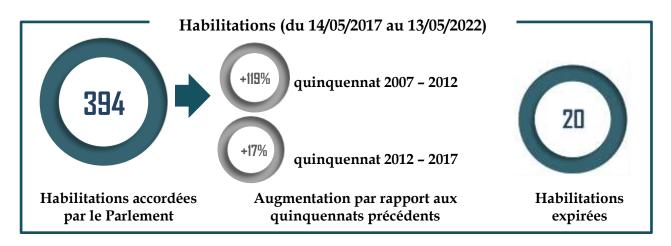
Suivi trimestriel du recours aux

ORDONNANCES DE L'ARTICLE 38 DE LA CONSTITUTION

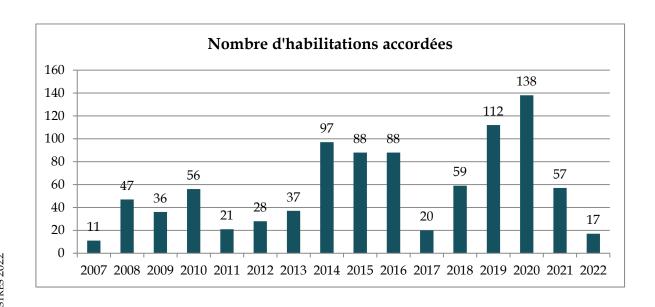
Deuxième et troisième trimestres 2022

UN BILAN DU QUINQUENNAT 2017-2022

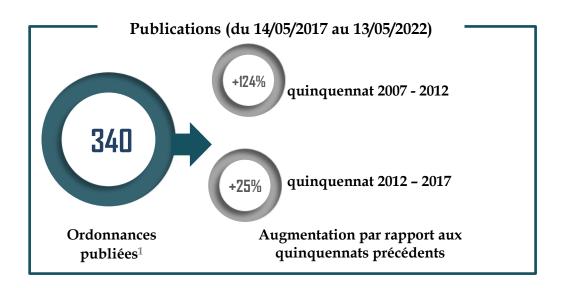
1. UNE TENDANCE QUI SE CONFIRME : DAVANTAGE D'HABILITATIONS ACCORDÉES ET D'ORDONNANCES PUBLIÉES



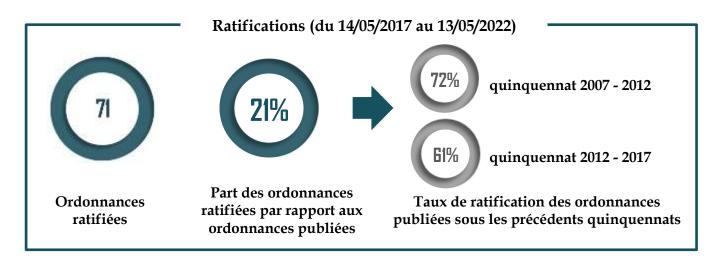
Au cours du quinquennat 2017-2022, le Parlement a accordé **394 habilitations à légiférer** par ordonnances (incluses dans **54 lois** comportant au moins une mesure d'habilitation), soit une **hausse de 119** % **par rapport au quinquennat 2007-2012** (180 habilitations) et de **17** % **par rapport au quinquennat 2012-2017** (338 habilitations).



340 ordonnances ont été publiées au cours du quinquennat 2017-2022, soit **+ 124** % par rapport au quinquennat 2007-2012 (152 ordonnances) et **+ 25** % par rapport au quinquennat 2012-2017 (271 ordonnances).



2. UN CHIFFRE PRÉOCCUPANT : SEULEMENT 1 ORDONNANCE SUR 5 RATIFIÉE AU COURS DU QUINQUENNAT



71 ordonnances publiées au cours du quinquennat 2017-2022 ont été ratifiées, soit un **taux de ratification de 21** %, alors que le taux de ratification des ordonnances à l'issue des deux précédents quinquennats s'élevait à 72 % pour le quinquennat 2007-2012 et à 61 % pour le quinquennat 2012-2017.

DEUXIÈME ET TROISIÈME TRIMESTRES 2022

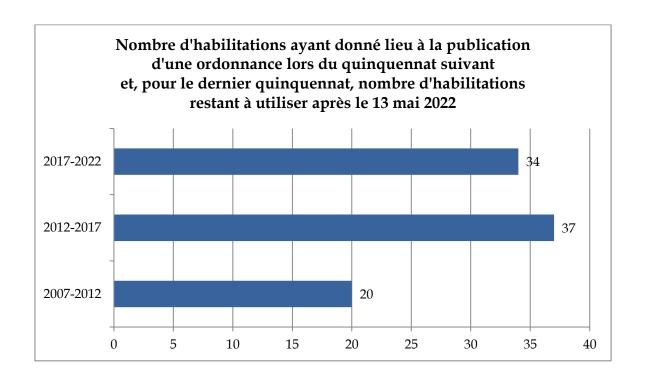
¹ Ce chiffre comprend les ordonnances publiées au cours du quinquennat actuel sur le fondement d'une habilitation votée lors du quinquennat 2012-2017.

3. À L'ISSUE DU QUINQUENNAT, AU MOINS 34 ORDONNANCES ÉTAIENT EN ATTENTE DE PUBLICATION

À la date du 13 mai 2022, 34 habilitations dont le délai n'avait pas expiré¹ n'avaient pas encore donné lieu à la publication d'une ou de plusieurs ordonnances.

Ces 34 habilitations avaient été, par définition, accordées pour un délai excédant la fin du quinquennat et confirment la tendance observée à confier aux Gouvernements suivants la rédaction d'ordonnances dont l'habilitation a été votée par une majorité précédente : 20 ordonnances dont l'habilitation avait été votée lors du quinquennat 2007-2012 ont été publiées lors du quinquennat 2012-2017 et 37 ordonnances publiées lors du quinquennat 2017-2022 l'ont été sur le fondement d'une habilitation votée lors du quinquennat précédent.

Par ailleurs, à l'instar du quinquennat 2012-2017, le maintien du nombre d'ordonnances non publiées à un peu plus d'une trentaine résulte en partie d'un **rythme élevé de publication au cours du dernier trimestre du quinquennat** (22 ordonnances et 18 ordonnances ont été respectivement publiées entre le 13 février 2022 et le 13 mai 2022, et le 13 février 2017 et le 13 mai 2017, contre seulement 9 ordonnances publiées entre le 13 février 2007 et le 13 mai 2007).



Deuxième et troisième Frimestres 2022

 $^{^1}$ Ce chiffre de 34 exclut les habilitations ayant expiré au cours du quinquennat sans avoir donné lieu à la publication d'une ordonnance, soit 20 à la date du 13 mai 2022 (= 394 – 20 – 340).

4. LE PREMIER TRIMESTRE DU QUINQUENNAT 2022-2027 : UNE REPRISE SOUTENUE DU RYTHME DES PUBLICATIONS ET DES RATIFICATIONS D'ORDONNANCES

Entre le 14 mai et le 7 octobre 2022¹ :

- ➤ Au cours de la session extraordinaire de juillet 2022, le Parlement n'a octroyé au Gouvernement **aucune habilitation** à légiférer par ordonnance ;
- ➤ 12 ordonnances ont été publiées, toutes sur le fondement d'habilitations données au cours du quinquennat précédent ;
- ➤ 13 projets de loi contenant une ou plusieurs mesures de ratification ont été déposés sur le bureau de l'une des deux assemblées, dont 4 concernant des ordonnances publiées au cours du quinquennat actuel ;
- Le Parlement n'a **ratifié aucune ordonnance**.



Focus sur le projet de loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi

Discuté à l'Assemblée nationale en séance plénière à partir du 3 octobre 2022 et inscrit à l'ordre du jour du 25 octobre 2022 du Sénat, le projet de loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi comprend, à son article 5, la ratification de 21 ordonnances, dont les dates de publication s'échelonnent du 25 mars 2020 au 13 avril 2022 et qui, pour leur grande majorité, portaient des adaptations au droit du travail durant la pandémie.

Au cours de l'examen en commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, M. Pierre Dharréville (GDR – NUPES) a souhaité, par le dépôt d'un amendement de suppression non adopté, envoyer au Gouvernement « un signal que les temps doivent changer » afin que soit mis un frein à « la volonté de contournement [du Parlement] ». M. Marc Ferracci (Renaissance), rapporteur, a au contraire défendu une simple mesure de régularisation respectueuse du cadre constitutionnel posé par l'article 38, la plupart des ordonnances concernées par cet article ayant « cessé de produire leurs effets ».

La Direction de la Séance actualise chaque semaine un suivi statistique du recours aux ordonnances de l'article 38 de la Constitution. Ces données sont consultables sur <u>le site du Sénat</u>. Le Sénat a également publié en mars 2021 une étude sur le recours aux ordonnances depuis 2007. Cette étude est consultable à l'adresse suivante : http://www.senat.fr/role/ordonnances/etude_ordonnances2021.html.

¹ La liste complète des habilitations, des ordonnances publiées, des projets de loi de ratification et des ordonnances ratifiées au cours du trimestre est consultable en annexe.

ANNEXE

LISTES DES ORDONNANCES PUBLIÉES ET DES PROJETS DE LOI DE RATIFICATION DÉPOSÉS ENTRE LE 14 MAI ET LE 1^{ER} OCTOBRE 2022

A. ORDONNANCES PUBLIÉES

- **1.** Ordonnance n° 2022-830 du 2 juin 2022 relative aux contrôles de l'alcoolémie et de l'usage de stupéfiants dans le domaine de l'aviation civile ;
- **2.** Ordonnance n° 2022-831 du 2 juin 2022 créant un régime de sanctions administratives et pénales permettant de réprimer le comportement de passagers aériens perturbateurs ;
- **3.** Ordonnance n° 2022-839 du 2 juin 2022 relative aux agents de l'Office national des forêts;
- **4.** Ordonnance n° 2022-883 du 15 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive ;
- **5.** Ordonnance n° 2022-887 du 15 juin 2022 portant prise en charge partielle par l'Etat, dans les zones non interconnectées au réseau métropolitain continental, des coûts associés à la conversion des usages des réseaux de gaz de pétrole liquéfié à l'électricité ou aux énergies renouvelables ;
- **6.** Ordonnance n° 2022-1075 du 30 juillet 2022 portant développement des outils de gestion des risques climatiques en agriculture ;
- 7. Ordonnance n° 2022-1076 du 30 juillet 2022 visant à renforcer le contrôle des règles de construction ;
- **8.** Ordonnance n° 2022-1086 du 30 juillet 2022 portant adaptation du droit français au règlement (UE) 2017/746 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2017 relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro ;
- **9.** Ordonnance n° 2022-1203 du 1^{er} septembre 2022 prolongeant l'application des dispositions adaptant les conditions de versement de l'indemnité complémentaire à l'allocation journalière au contexte de l'épidémie de covid-19 ;
- **10.** Ordonnance n° 2022-1229 du 15 septembre 2022 modifiant l'ordonnance n° 2021-1735 du 22 décembre 2021 modernisant le cadre relatif au financement participatif et l'ordonnance n° 2022-230 du 15 février 2022 relatif aux titres III à VIII de la partie législative du livre VII du code monétaire et financier ;
- **11.** Ordonnance n° 2022-1292 du 5 octobre 2022 prise en application de l'article 18 de la loi n° 2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption ;
- **12.** Ordonnance n° 2022-1293 du 5 octobre 2022 relative au détachement de salariés roulants ou navigants dans le domaine des transports.

B. DÉPÔTS DE PROJETS DE LOI COMPORTANT UNE OU PLUSIEURS MESURES DE RATIFICATION

1. Projet de loi n° 644 (2021-2022), déposé au Sénat le 1^{er} juin 2022, ratifiant l'ordonnance n° 2021-1554 du 1^{er} décembre 2021 relative à la mise en œuvre de la création de la cinquième branche du régime général de la sécurité sociale relative à l'autonomie ;

- **2.** Projet de loi n° 645 (2021-22), déposé au Sénat le 1^{er} juin 2022, ratifiant l'ordonnance n° 2022-533 du 13 avril 2022 définissant la nature, les conditions et les modalités d'octroi par le Gouvernement de privilèges, immunités et facilités à des organisations internationales, des agences décentralisées de l'Union européenne et à certaines associations ou fondations ;
- **3.** Projet de loi n° 652 (2021-2022), déposé au Sénat le 8 juin 2022, ratifiant l'ordonnance n° 2022-583 du 20 avril 2022 relative aux missions et compétences de l'établissement « Chambres d'agriculture France » et l'ordonnance n° 2022-584 du 20 avril 2022 relative à la chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte ;
- **4.** Projet de loi n° 653 (2021-2022), déposé au Sénat le 8 juin 2022, ratifiant l'ordonnance n° 2021-1747 du 22 décembre 2021 portant suppression de la carte des formations supérieures, mettant en cohérence et abrogeant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur et étendant certaines dispositions relatives aux mêmes domaines à Wallis-et-Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- **5.** Projet de loi n° 11 (XVe législature), déposé à l'Assemblée nationale le 4 juillet 2022, ratifiant l'ordonnance n° 2022-478 du 30 mars 2022 portant partie législative du code pénitentiaire et modifiant certaines dispositions d'autres codes ;
- **6.** Projet de loi n° 781 (2021-2022), déposé au Sénat le 13 juillet 2022, ratifiant l'ordonnance n° 2022-582 du 20 avril 2022 portant adaptation du droit français au règlement (UE) 2017/745 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2017 relatif aux dispositifs médicaux et modifiant le code de la santé publique ;
- 7. Projet de loi n° 807 (2021-2022), déposé au Sénat le 20 juillet 2022, ratifiant l'ordonnance n° 2022-839 du 1er juin 2022 relative aux agents de l'Office national des forêts ;
- **8.** Projet de loi n° 808 (2021-2022), déposé au Sénat le 20 juillet 2022, ratifiant les ordonnances prises sur le fondement des articles 1^{er} et 12 de la loi n° 2021-1308 du 8 octobre 2021 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des transports, de l'environnement, de l'économie et des finances ;
- **9.** Projet de loi n° 219 (XVIe législature), déposé à l'Assemblée nationale le 7 septembre 2022, portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi :
- a) Ordonnance n° 2020-322 du 25 mars 2020 adaptant temporairement les conditions et modalités d'attribution de l'indemnité complémentaire prévue à l'article L. 1226-1 du code du travail et modifiant, à titre exceptionnel, les dates limites et les modalités de versement des sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation ;
- b) Ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos ;
- c) Ordonnance n° 2020-324 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421-2 du code du travail ;
- d) Ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle ;
- e) Ordonnance n° 2020-386 du 1^{er} avril 2020 adaptant les conditions d'exercice des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire et modifiant le régime des demandes préalables d'autorisation d'activité partielle;

- f) Ordonnance n° 2020-388 du 1^{er} avril 2020 relative au report du scrutin de mesure de l'audience syndicale auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés et à la prorogation des mandats des conseillers prud'hommes et membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles;
- g) Ordonnance n° 2020-389 du 1^{er} avril 2020 portant mesures d'urgence relatives aux instances représentatives du personnel;
- h) Ordonnance n° 2020-507 du 2 mai 2020 adaptant temporairement les délais applicables pour la consultation et l'information du comité social et économique afin de faire face à l'épidémie de covid-19;
- i) Ordonnance n° 2020-770 du 24 juin 2020 relative à l'adaptation du taux horaire de l'allocation d'activité partielle ;
- j) Ordonnance n° 2020-1255 du 14 octobre 2020 relative à l'adaptation de l'allocation et de l'indemnité d'activité partielle ;
- *k)* Ordonnance n° 2020-1441 du 25 novembre 2020 portant adaptation des règles relatives aux réunions des instances représentatives du personnel ;
- l) Ordonnance n° 2020-1442 du 25 novembre 2020 rétablissant des mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421-2 du code du travail ;
- m) Ordonnance n° 2020-1502 du 2 décembre 2020 adaptant les conditions d'exercice des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire ;
- n) Ordonnance n° 2020-1597 du 16 décembre 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés et de jours de repos, de renouvellement de certains contrats et de prêt de maind'œuvre;
- o) Ordonnance n° 2020-1639 du 21 décembre 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle ;
- p) Ordonnance n° 2021-135 du 10 février 2021 portant diverses mesures d'urgence dans les domaines du travail et de l'emploi ;
- *q) Ordonnance n° 2021-136 du 10 février 2021 portant adaptation des mesures d'urgence en matière d'activité partielle ;*
- r) Ordonnance n° 2021-797 du 23 juin 2021 relative au recouvrement, à l'affectation et au contrôle des contributions des employeurs au titre du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;
- s) Ordonnance n° 2021-1013 du 31 juillet 2021 modifiant l'ordonnance n° 2020-324 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421-2 du code du travail ;
- t) Ordonnance n° 2021-1214 du 22 septembre 2021 portant adaptation de mesures d'urgence en matière d'activité partielle ;
- u) Ordonnance n° 2022-543 du 13 avril 2022 portant adaptation des dispositions relatives à l'activité réduite pour le maintien en emploi ;
- **10.** Projet de loi n° 220 (XVI^e législature), déposé à l'Assemblée nationale le 7 septembre 2022, ratifiant l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive ;

- **11.** Projet de loi n° 226 (XVIe législature), déposé à l'Assemblée nationale le 14 septembre 2022, ratifiant l'ordonnance n° 2022-1075 du 29 juillet 2022 portant développement des outils de gestion des risques climatiques en agriculture ;
- **12.** Projet de loi n° 273 (XVIe législature), déposé à l'Assemblée nationale le 26 septembre 2022, de finances pour 2023 :
- a) Ordonnance n° 2021-1843 du 22 décembre 2021 portant partie législative du code des impositions sur les biens et services et transposant diverses normes du droit de l'Union européenne ;
- **13.** Projet de loi n° 889 (2021-2022), déposé au Sénat le 26 septembre 2022, relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables :
- a) Ordonnance n° 2020-161 du 26 février 2020 relative au règlement transactionnel par le président de la Commission de régulation de l'énergie du remboursement de la contribution au service public de l'électricité;
- b) Ordonnance n° 2019-501 du 22 mai 2019 portant simplification de la procédure d'élaboration et de révision des schémas de raccordement au réseau des énergies renouvelables.